

ANNEXE N°4

23 mars 2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PÔLE IMAGE / ATELIER PHOTO

L'atelier photo a pour vocation d'aider les étudiants à pratiquer la photographie, et ce dès la première année de leurs études. Il a pour vocation de soutenir les étudiants dans leur démarche, en mettant à leur disposition du matériel et des installations adaptés à la réalisation de projets photographiques.

À l'instar des grandes écoles de photographie, l'atelier photo de l'ENSAPLV, en accord avec l'équipe pédagogique dispose d'un studio de prises de vue et d'un poste de numérisation (jusqu'au moyen format) ainsi qu'un laboratoire de développement et de tirage noir et blanc.

Le processus de photographie argentique permet de bien aborder les problématiques propres à la photographie. L'apprentissage des composantes techniques passe par le « faire » et l'expérimentation. Des initiations au tirage et à la prise de vue sont régulièrement proposées en fonction de groupes de quatre à cinq étudiants constitués.

Des tutoriels et des fiches techniques sont proposées aux étudiants : prise de vue en studio, technique de développement de fichiers raw, technique de numérisation, développement noir et blanc, tirage noir et blanc.

L'atelier propose un cours optionnel de photographie, réservé à une cinquantaine d'étudiants au 1er et au second semestre de master 1.

Horaires d'ouverture

L'accès de l'atelier est réservé à tous les étudiants inscrits, ainsi qu'aux enseignants de l'ENSAPLV.

L'atelier photo est ouvert de 9h30 à 18h du lundi au jeudi et le vendredi de 10h à 14h. Toute demande d'accès aux installations et postes informatiques avec périphérique se fait sur rendez-vous.

L'accès à l'atelier ne peut se faire qu'aux heures d'ouverture mentionnées. L'entrée et la sortie par le couloir du fond est strictement interdite, sauf en cas d'urgence.

L'accès à l'atelier n'est possible qu'en la présence d'une personne de l'atelier (responsable, moniteur) ou éventuellement d'un enseignant, excepté pour l'usage des laboratoires argentiques.

Les espaces de travail étant exigus, la circulation dans l'atelier doit se faire dans le calme.

L'usage des locaux comme les équipements de l'atelier sont strictement réservés aux activités photographiques.

Hygiène et sécurité

Les personnels administratif et enseignant ainsi que les étudiants doivent veiller au respect scrupuleux des règles d'hygiène et de sécurité. La sécurité doit être un souci constant. Toute consigne donnée par le responsable devra être scrupuleusement respectée.

Il est formellement interdit de manger, boire et fumer dans les espaces de travail.

LABO

Pour le travail en laboratoire, il est recommandé de porter une blouse et d'apporter ses propres chiffons. Les produits chimiques et notamment le révélateur sont particulièrement salissant.

Les aménagement et conditions de travaux dans les laboratoires argentiques (obscurité, produits chimiques, matériels électriques) obligent à une grande vigilance. Manipulation de matériels électriques et de substances liquides.

Pour ces raisons, les déplacements entre le studio et les laboratoires doivent se faire dans le calme.

Le matériel étant extrêmement fragiles et difficile à remplacer, une formation aux techniques argentiques est obligatoire lors des premières utilisations aux matériels (agrandisseurs et petit matériels). L'ateliers du jeudi se fait obligatoirement sur inscriptions (cinq séances minimums consécutives).

Un mémento sur l'usage du labo noir et blanc est à disposition des étudiants qui seront amenés à travailler dans l'obscurité (noir total ou pénombre rouge). Il est recommandé de tenir informé le responsable si vous souffrez de certaines maladies incompatibles à ces conditions de travail (épilepsie, claustrophobie, etc.).

L'étudiant ne peut quitter le labo qu'après avoir nettoyé son espace de travail et doit avertir de sa sortie.

STUDIO

Une petite formation est préconisée pour le maniement des éclairages, du fond et de l'appareil photo. Il est conseillé de faire des tests de manipulation avant de se lancer dans une séance de prise de vue. Fixation du boîtier et maniement du trépied surtout. Un mémento sur la photographie en studio est mis à disposition.

Il est recommandé de veiller aux câbles électriques des éclairages qui sont au sol et d'utiliser les prises de courant les plus proches.

Interdiction absolue d'afficher des panneaux avec quelques matériels que ce soient : punaises, scotchs, etc. Il est nécessaire d'utiliser le tableau aimanté.

Avant de quitter le studio de prises de vue, l'étudiant doit avoir nettoyé l'espace de travail et éteint les éclairages.

Tout comportement anormal devra être signalé. Toute personne ne respectant pas l'usage de l'atelier photo peut se voir exclu du lieu

Matériels et équipements informatiques

Le matériel photo est mis à disposition de chaque étudiant et enseignants, pour la réalisation de projets pédagogiques. Toute sortie de matériel prévue en nombre (+ de 5), pour atelier ou workshop doit faire l'objet d'une réservation spécifique 15 jours à l'avance, auprès du service. Le matériel est coûteux et fragile. Pour assurer sa longévité, les matériels photographiques et ordinateurs sont régulièrement vérifiés et nettoyés après usage.

PRÊT

L'étudiant est responsable du matériel et accessoires de prises de vue qui lui sont prêtés ou confiés. Les conditions de prêt du matériel photo sont formalisées par un contrat signé entre l'étudiant/enseignant, le Pôle Image et la direction.

Chaque appareil de prise de vue doit être retourné au studio avec sa carte mémoire vidée de tout contenu et tous les accessoires (batterie, capuchon d'objectif, filtre anti U.V., câbles et chargeur).

Tout matériel perdu, volé, détérioré (même accidentellement) doit être signalé au responsable de l'atelier.

Suite à l'emprunt de matériel, l'étudiant s'est engagé par contrat à :

- restituer ce matériel dans le délai indiqué et dans l'état dans lequel il lui a été confié ;
- respecter le bon usage de ce matériel mis à sa disposition ;
- ne pas le prêter à une autre personne ;
- veiller à sa sécurité.

En cas de vol de ce matériel ou de bris dû à une malveillance, il s'engage à rembourser ce matériel ou à le remplacer par un appareil strictement équivalent à l'ENSAPLV, dans un délai de 15 jours.

En outre des sanctions pédagogiques peuvent être prises par le service de la scolarité et il peut se voir exclu de tout usage des ressources pédagogiques de l'ENSAPLV (bibliothèque, centre de documentation, atelier maquettes).

En cas de retard abusif pour le rendu du matériel, le Pôle Image peut exclure l'étudiant du prêt de matériels.

Les postes de travail ne peuvent être utilisés qu'avec l'accord d'une personne responsable de l'atelier ou d'un moniteur. Ces postes étant uniquement dédiés à un usage lié au traitement de l'image.

Il est strictement interdit de supprimer ou modifier le profil des matériels utilisés. Des consignes, notices et des modes d'emploi sont à votre disposition. Chaque poste dispose d'un espace de stockage « ÉTUDIANT » sur le disque dur. Ne jamais travailler directement sur la carte mémoire ou sur le bureau.

L'atelier est réservé aux étudiants de l'ENSAPLV dans le cadre de leur enseignement. Tout projet se situant en dehors de ce cadre (personnel ou associatif) doit faire l'objet d'une autorisation spéciale auprès du responsable.

En aucun cas, aucun matériel d'éclairage ne peut quitter le studio sans autorisation du responsable.

Archivage

Les postes informatiques à disposition des étudiants ont des espaces de travail dédiés. Les étudiants sont encouragés à récupérer leurs données dans les 24h. Tous documents enregistrés sur le bureau de l'ordinateur seront immédiatement effacés. Le dossier « étudiants » est formaté chaque semaine.

La sauvegarde des images produites par le service est conservée au format jpeg haute définition et stockée d'une part sur un disque dur interne avec une sauvegarde régulière sur un disque externe. Ensuite il conviendra de migrer la sauvegarde suivant le stockage définitif choisi par la commission numérique.